Le Sinaï égyptien : mythe ou réalité ?
1841, la carte cachée de Méhémet Ali

par Hervé Percepied *

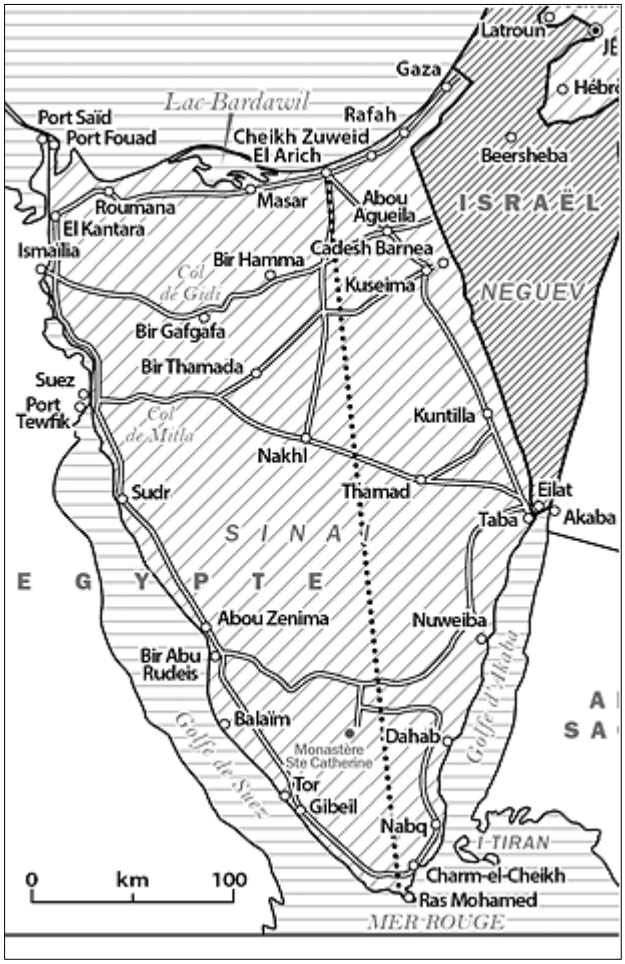

Source : journal *Le Monde* (1979)

Le Sinaï est-il égyptien depuis toujours ? À un moment où le Proche-Orient est en feu et où pourrait s'écrire une nouvelle page de son histoire, la réponse est d'importance.

Pour esquisser cette réponse, nous allons convoquer les images – en l'occurrence une carte mythique – mais nous prendrons d'abord le temps d'un rappel historique.

Le Sinaï est un désert. L'unique oued le traversant, orienté du sud vers le nord, débouche à El-Arish, un point d'eau situé sur la côte du Nord-Sinaï, aux deux-tiers de la distance entre l'actuel débouché du canal de Suez sur la Méditerranée à Port Saïd et l'actuelle frontière avec la bande de Gaza à Rafah. Cet oued, le wadi el-Arish, appelé dans l'antiquité « torrent d'Égypte », a été reconnu, aux termes du traité Égypto-Hittite conclu à l'issue de la bataille de Qadesh (1286 av J.C.) entre Ramsès II et les Hittites, comme « frontière » entre ces deux empires. Ensuite, le « torrent d'Égypte » sera, face à l'Égypte des Pharaons, la limite ouest des royaumes d'Israël et de Juda (1000 av J.C) puis, lors de la soumission à l'Assyrie en 716 av J.C., la limite ouest des districts assyriens. L'Égypte ptolémaïque et l'Égypte romaine sont réputées s'inscrire dans les mêmes limites.

* herve.percepied@orange.fr

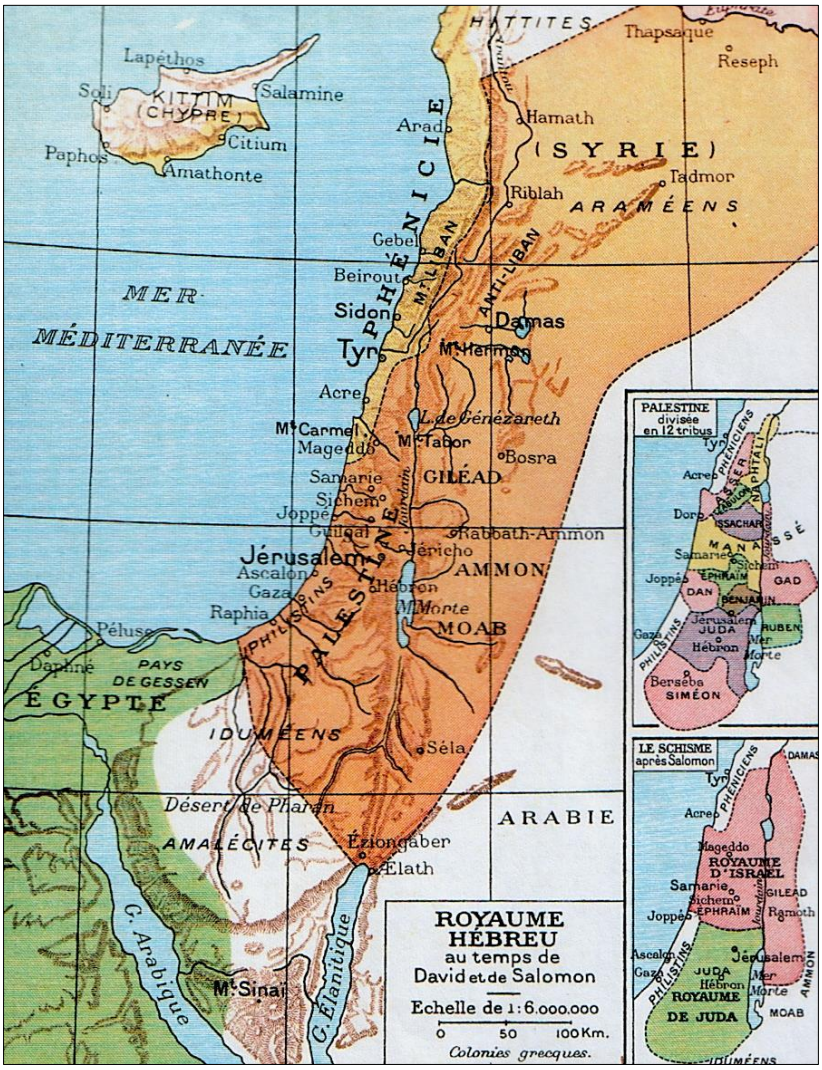

***Atlas classique* Schrader et Gallouédec, Librairie Hachette, édition de 1931**
(donc bien avant la création d'Israël et non sujet à un biais historique de l'auteur)

La période byzantine, qui précéda la conquête arabe, reprit exactement les mêmes contours : l'essentiel du Sinaï faisait partie intégrante de la Palestine et relevait du diocèse d'Orient, dont le siège était à Antioche. Seul un petit quart nord-ouest, identifié grosso modo à l'ouest de la ligne Suez – El-Arish d'aujourd'hui, était rattaché au diocèse d'Alexandrie. Il faut imaginer qu'avec la diffusion du christianisme le Sinaï était un foyer chrétien particulièrement actif, parsemé d'églises et de monastères et lieu de prédilection de moines solitaires, les anachorètes. Pour protéger ces derniers des nombreuses exactions bédouines, l'empereur byzantin Justinien fonda en 530, sur le territoire du Sud-Sinaï relevant du gouverneur de Palestine Théodore, le monastère fortifié de Sainte-Catherine. Mais il faut dire que l'invasion arabe au VIIe siècle, et avec elle l'arrivée de l'islam, ruina toutes les implantations chrétiennes et aurait même balayé toute référence religieuse antérieure s'il n'y avait eu ce monastère : les moines de Sainte-Catherine, par divers artifices, parvinrent à s'assurer la protection des princes musulmans et à demeurer jusqu'à nos jours un foyer rayonnant de la Chrétienté.

Dans la tradition musulmane, la première évocation d'El-Arish en tant que frontière de l'Égypte remonte à l'an 639 (la dixième année de l'Hégire), sous la forme d'une allégorie qui mérite d'être racontée : le général et compagnon du Prophète Amr Bin Al-As était chargé par le caliphe Omar Bin El-Hattab de conquérir l'Égypte. Mais, pris d'un doute, le calife lui envoya un messager. Le message disait : *« que Amr et son armée fassent demi-tour s'il se trouve encore en Palestine, mais qu'il poursuive sa route s'il était déjà sur le sol égyptien »*. Le messager toucha Amr alors qu'il était encore à Rafah, mais celui-ci, qui avait probablement deviné le sens du message, refusa de l'ouvrir jusqu'à ce qu'il ait atteint l'oued d'El-Arish. Il lut alors le message et pu continuer sa route, confiant qu'il était d'être parvenu en territoire égyptien.

Au-delà de l'anecdote, il est constant que la limite entre les provinces d'Égypte et de Syrie, que ce soit sous l'administration byzantine ou pendant quasiment toutes les périodes arabes ultérieures, était à El-Arish. Il y eut quelques fluctuations de part et d'autre. Au XIIe siècle, du temps de « l'intermède » latin à Jérusalem, la région du lac Bardawil, situé plus à l'ouest, était disputée entre les chevaliers francs et les Égyptiens. Plus précisément encore, pendant la période ayyoubide et jusqu'en 1250, El-Arish releva de la province de Gaza. Du temps des mamelouks et jusqu'en 1517, le contrôle des passeports et des marchandises des voyageurs en provenance d'Égypte comme de Syrie se faisait à Qatya, à 40 km de l'actuel canal de Suez, donc bien plus à l'ouest. Nous rappellerons que du temps des Ottomans, El-Arish fut fortifiée par Soliman le magnifique en 1560 et qu'à cette époque cette bourgade était un relais de poste qui relevait de la province de Damas. Vingt ans plus tard, le mamelouk Baylerbay d'Égypte replaçait El-Arish sous son administration, puis le Sinaï perdit progressivement tout intérêt militaire et tomba dans l'oubli. Il demeura le domaine des tribus bédouines du Sinaï, lesquelles sont originaires d'Arabie et de Palestine, de même qu'une terre de passage, à la fois pour les pèlerins musulmans d'Afrique du nord se rendant à la Mecque et pour les pèlerins chrétiens se rendant à Sainte-Catherine par la route du Caire ou par la route de Jérusalem via Gaza : le monastère est à 10 jours de marche du Caire comme de Jérusalem.

Le réveil intervint au début du XIXe siècle.

Nous n'évoquerons pas l'expédition d'Égypte bien connue du général Bonaparte. Après le départ des Français en 1801, l'Égypte était à prendre. Elle le fut par un Albanais génial, considéré comme le fondateur de l'Égypte moderne, Méhémet Ali, débarqué en 1801 avec les troupes tout juste dépêchées par Londres, car Londres se tenait à l'affût. Il réussit à prendre le pouvoir, à chasser les Anglais ; il sut mener une politique autonome vis à vis de la Sublime Porte, tout en modernisant le pays de façon considérable, avec l'appui d'ingénieurs français, soit dit en passant. Méhémet Ali avait d'énormes ambitions, il se voyait bientôt sultan de l'Empire ottoman. Il avait porté le glaive au sein des possessions de l'Empire, et par ses victoires successives de 1833 à 1839 menaçait de le déstabiliser, voire même de le renverser, au point d'inquiéter les Puissances européennes, lesquelles se concertèrent avec la Sublime Porte et convinrent de laisser carte blanche à Méhémet Ali en Égypte pourvu qu'il lâchât son emprise sur le reste de l'e*Empire. Les représentants des cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse, de Russie et de la Sublime Porte ottomane se retrouvèrent à Londres le 15 juillet 1840 pour convenir d'un arrangement par lequel ils mettaient Méhémet Ali en demeure de choisir sous 10 jours entre deux options : soit l'administration de l'Égypte seule, à titre « héréditaire », soit l'administration de l'Égypte assortie d'une option additionnelle plus coûteuse : l'administration viagère – c'est-à-dire de son vivant exclusivement – du pachalik d'Acre, qui se serait étendue sur les limites actuelles du Sinaï, d'Israël et de la Palestine, moyennant un tribut annuel accru. Il est intéressant de noter que dans l'Acte séparé annexé à la Convention de Londres de 1840 les limites méridionales du pachalik d'Acre sont ainsi définies : « *la ligne de démarcation suivra la rive droite du fleuve Jourdain et la côte occidentale de la Mer Morte, se prolongera de là en droiture jusqu'à la Mer Rouge, en aboutissant à la pointe septentrionale du golfe d'Akaba, et suivra de là la côte occidentale du Golfe d'Akaba et la côte orientale du golfe de Suez jusqu'à Suez* ». Voilà un texte juridique, signé par toutes les grandes puissances du moment (Grande-Bretagne, Autriche, Prusse, Russie, Sublime-Porte ottomane), à l'exception de la France mais qui n'avait aucune objection sur les frontières, et qui acte le fait que les limites du Sinaï tel que nous le connaissons ne font pas partie intégrante de l'Égypte mais du pachalik d'Acre ! Un texte auquel nul jusqu'à aujourd'hui n'a prêté attention. C'est extraordinaire !

Méhémet Ali
Portrait par Louis-Charles-Auguste Couder (1841)
(Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon)

Méhémet Ali choisit la première option et retira toutes ses forces présentes au Levant. Il avait assurément obtenu un statut d'autonomie comme aucun autre gouverneur de province de l'Empire ottoman avant lui, avec en prime la reconnaissance d'une monarchie héréditaire. De l'Égypte, on peut dire d'un mot que le pacha Méhémet Ali était le souverain, tandis que le sultan Abdülmecid 1er en restait le suzerain.

C'est ainsi que le pacha d'Égypte obtint un statut de quasi-indépendance, même si formellement l'Égypte restait partie intégrante de l'Empire ottoman, avec pour la première fois la nécessité de tracer sur une carte une délimitation précise de la zone d'influence égyptienne entre la ville de Suez et la mer Méditerranée (le secteur non décrit sur l'Acte séparé susvisé), en regard des possessions voisines de l'Empire ottoman (en l'occurrence le sandjak de Jérusalem et la vilayet du Hedjaz). Le pacha d'Égypte et le sultan de Constantinople se mirent d'accord sur les limites de la zone d'influence reconnue à l'Égypte et un firman du sultan du 13 février 1841 (le 2 Rabi-el-Akhir, 1257 dans le calendrier de l'Hégire), réitéré le 1er juin suivant à la demande des grandes puissances pour des raisons d'ordre secondaire, matérialisa sur une carte, par un simple trait, la séparation entre le territoire dévolu au pacha et le reste de l'Empire ottoman. Le trait de crayon, apposé par les services du Grand vizir, partait de Suez (sur la mer Rouge) et remontait en biais jusqu'à un point à l'est du poste de garnison ottoman d'El-Arish. Ce trait de crayon, tracé quasiment à la règle, comme une balafre, séparait du Sinaï son quart nord-ouest, dorénavant accordé à l'Égypte, soit 15% de la péninsule.

Dans les années 1860, le khédive Ismaïl prit l'initiative de marquer la pointe est de cette ligne de séparation en érigeant deux colonnes de marbre, à l'aplomb du village de Rafah, à quatre miles à l'intérieur des terres. Les conditions ayant changé, des éléments de l'armée ottomane occupèrent Rafah le 25 avril 1906, mirent à bas les deux colonnes et en dispersèrent les restes.

Le firman du 1er juin 1841 précisait qu'il était accordé à Méhémet Ali « *le gouvernement de l'Égypte avec ses anciennes limites telles qu'elles se trouvent tracées sur la carte que vous envoie mon grand vizir, dûment scellée* ». Ce tracé de Suez à El-Arish corrobore parfaitement ce qui a été dit plus haut, c'est-à-dire qu'aussi loin qu'on remonte dans le temps, Suez et El-Arish ont été les deux points les plus à l'est du territoire égyptien.

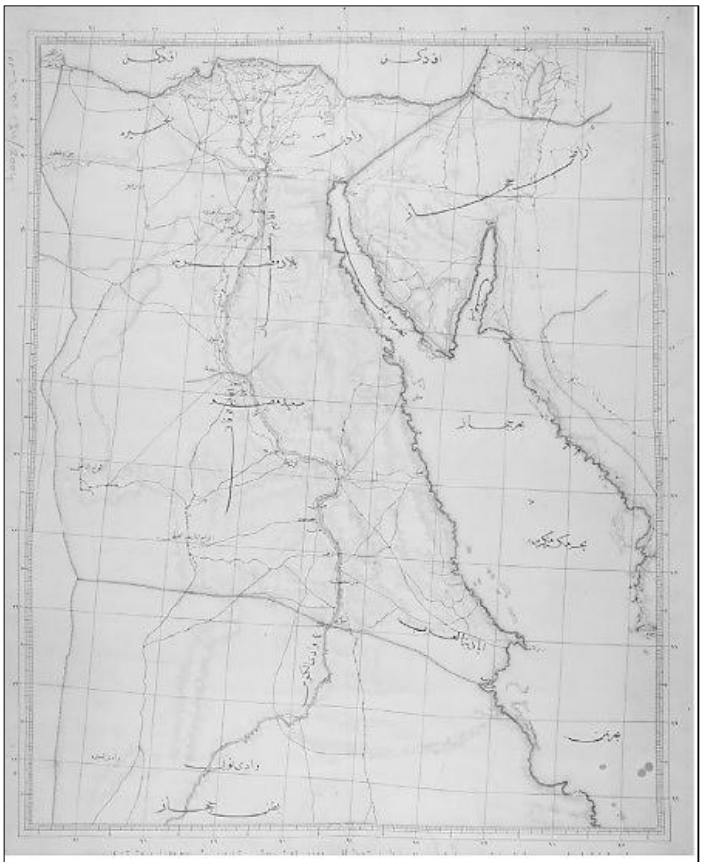

MAP 1. Copy of the elusive 1841 Ottoman map of Egypt, appended to the firman of investiture sent to Mehmed 'Ali by the Ottoman Sultan. Source: Başbakanlık Osmanlı

La carte ottomane de l'Égypte ajoutée au firman d'investiture envoyé à Méhémet Ali par le Sultan de l'Empire ottoman
Elle provient visiblement des archives turques.

Reproduite dans Matthiew H. ELLIS, *Between Empire and Nation : The Emergence of Egypt's Western Borderland, 1841-1911*. Princeton University, 2012. Matthiew H. Ellis est professeur d'histoire à Princeton University.

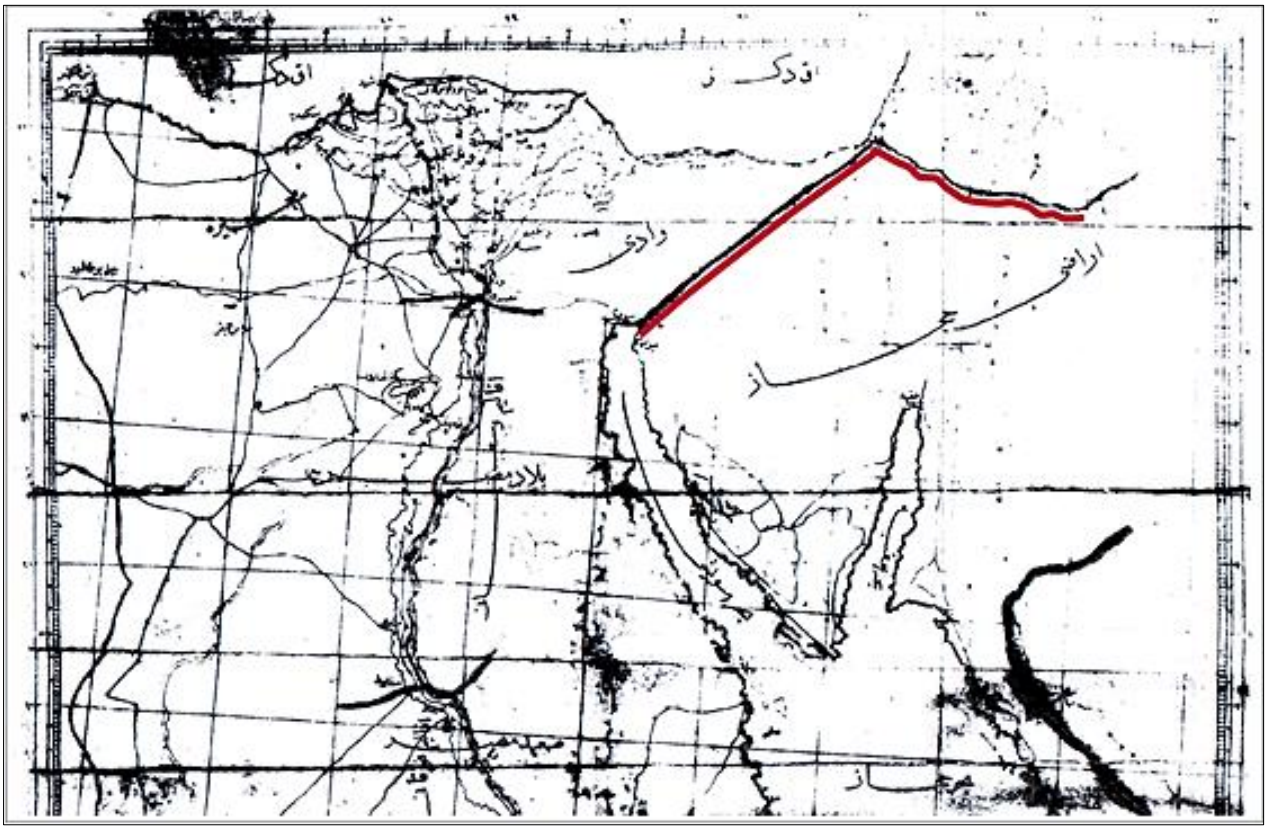

Le « trait de crayon » de 1841 **[surligné en rouge par nous-même]**
Détail de la carte précédente

Le tracé Suez – El-Arish convenait également aux intérêts de l'Empire britannique de l'époque, lequel privilégiait le retour au calme en Méditerranée, cultivait une alliance de circonstances avec la Sublime Porte, et se méfiait aussi de l'influence que prétendait exercer la France en Égypte. Toutes les cartes disponibles de l'époque confirment ce tracé. On en retrouvera un constat plus tardif dans un mémorandum du 29 mars 1901 de l'Intelligence Division to Foreign Office, à l'attention du Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères britanniques, comme quoi « *toutes les cartes que nous avons examinées, publiées avant la date du Firman de 1841, à deux exceptions près, visualisent la ligne Suez – El-Arish en tant que frontière entre l'Égypte et l'Arabie, les deux exceptions en question, qui sont des cartes très anciennes, mentionnant une frontière de Suez à Port Saïd* ».

Sans considération aucune pour les limites du pachalik d'Acre susmentionnées, on observera que c'est la province du Hedjaz (le mot est en arabe) qui borde le « trait de crayon » sur sa droite, dans le Sinaï, lequel trait se poursuit à l'horizontale sur la ligne de partage d'avec le sandjak de Jérusalem. Sur le flanc droit de la carte, un trait redescend vers le sud, séparant le pays de Madiân d'une part (situé en haut du Hedjaz, le long de la rive est du golfe d'Akaba, et où se situe l'oasis nabatéenne d'Al-Bad) des profondeurs de l'Arabie d'autre part.

Enfin, il faudra noter que le trait de crayon n'atteint pas la mer Méditerranée, avec deux conséquences : d'une part, la carte dénie au Hedjaz toute prétention à s'étendre jusqu'à la mer, d'autre part elle maintient un couloir de circulation entre l'Égypte et la Palestine sans trancher définitivement sur leur point de séparation.

Avec le temps, et surtout après l'ouverture d'une voie directe vers l'Inde par le canal de Suez, une carte qui reconnaissait aux Turcs une zone d'influence s'exerçant jusqu'au bord du canal présentait de gros inconvénients qui n'échappèrent pas au regard perspicace du consul général britannique, sir Evelyn Baring. En 1892, en réponse à un questionnement du Premier Ministre de Sa Majesté, le marquis de Salisbury, Baring affirme par télégramme du 6 février que la carte supposée jointe au firman de 1841 « has never been found » (n'a jamais été retrouvée). Et pour être sûr d'être bien compris, il affirme encore le 9 février que « *it has been impossible to discover the map mentionned in your Lordship's telegram N°17 of the 5th instant* » (il a été impossible de remettre la main sur la carte mentionnée dans le télégramme N°17 de Votre Excellence du 5 courant), soit 72 heures après ! C'est un

délai absolument pas crédible pour une recherche approfondie dans les archives égyptiennes, c'est donc une manipulation ! Baring était certainement pour quelque chose dans la « disparition » de la carte de 1841, qui devenait encombrante. Et puis, si le marquis de Salisbury s'inquiétait tant de cette carte, c'est qu'il devait trouver quelque peu aventureuses les positions prises alors par Baring. Au surplus, Baring n'aurait pas dû manquer de solliciter les services du sultan à Constantinople pour en obtenir une copie : il l'aurait obtenue sans difficulté, comme le prouve le télégramme de M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, adressé deux mois plus tard, le 7 avril 1892, à M. Ribot, ministre des Affaires étrangères : « *Un calque de la partie de la carte indiquant les limites de l'Égypte du côté de la presqu'île du Sinaï m'a été procuré par un haut fonctionnaire de la Porte, qui l'a pris sur l'original. J'en transmets une copie à Votre Excellence. La limite est figurée par une ligne droite entre Suez et El Arich* ». Cette carte figure donc dans les archives françaises. Elle figure toujours dans les archives turques puisqu'en 1925, au moment de la rédaction du traité italo-anglo-égyptien relatif aux frontières de l'Égypte, et à l'issue de quelques mois de recherche à Constantinople, l'original avait été retrouvé et une copie avait pu être annexée le 6 décembre 1925 au dit traité.

Dans un mémorandum du 21 mai 1906 adressé à Edward Grey, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, Baring, devenu Lord Cromer, évoque en préambule les évènements de 1892 et la carte de 1841. Il laisse croire alors que la carte de 1841 n'a pas disparu, mais qu'elle a brûlé ! « *This map is supposed to have been lost in a fire which destroyed a great part of the Egyptian archives* » (il semble que cette carte ait été perdue dans l'incendie qui a détruit une grande partie des archives égyptiennes) affirme-t-il. Il n'avait pourtant fait aucune allusion à ce funeste incendie en 1892 ! Cela ne pouvait être qu'un opportun mensonge. Il poussa même la forfaiture jusqu'à prétendre que *« l'exemplaire turc, la Porte y fait occasionnellement allusion dans sa correspondance, mais, autant que je sache, personne ne l'a jamais vu et son existence même me paraît être mise en doute* ».

Toujours est-il que Abdülmecid 1er et Méhémet Ali avaient bel et bien trouvé un accord en 1841 sur leurs zones d'influence exclusives.

Subsiste alors la question suivante : puisqu'aussi bien le sultan de Constantinople que le pacha d'Égypte ont avalisé le tracé de Suez à El-Arish en tant que « frontière » entre l'Égypte et le reste de l'Empire ottoman, pourquoi la frontière actuelle entre l'Égypte et Israël se situe-t-elle à 200 km plus à l'est, de l'autre côté de la péninsule du Sinaï ?

La réponse est à chercher à la fin du siècle, lors de la prise de contrôle de l'Égypte par l'Empire britannique, préoccupé par la protection de la route des Indes et qui parvint à éloigner l'Empire ottoman des rives du canal de Suez. Mais il s'agit là d'une tout autre histoire.

Sommaire des derniers *Bulletins d'I&M* : Études et varia

Bulletin n° 77, Été 2023

- *Nicole Trampoglieri :* L'association d'Amitié Franco-Vietnamienne, Comité Choisy-le-Roi et Val de Marne
- *Caroline Requet :* Le sceau « Hoàng đế chi bảo » de retour au Vietnam
- *Bernard Dupaigne :* Afghanistan et cartes postales
- Regards sur et autour de *Ouvrir l'album du monde* (Musée du quai Branly – Jacques Chirac)
  - *JM. A. :* Quelques regards autour de *L'album du monde (1842-1911)*
  - *Olivier Auger :* l'exposition *Ouvrir l'album du monde (1842-1911)* et le colloque *Photo-monde*
  - *Patrice Garcia :* Histoire de la photographie à la Côte occidentale d'Afrique : Le premier ambrotype d'Afrique de l'Ouest
- *Jean-Jacques Fadeuilhe :* Abidjean 1899. Les prémices d'une ville

Bulletin n° 76, Printemps 2023

- L'association *Les Comptoirs de l'Inde*
- *Ilassa Salgo :* Exposition *Histoire(s) du pays lobi – Mémoires en poussière* au Musée Communal Sogossira SANON de Bobo-Dioulasso
- *Élisabeth Cazenave :* Paul-Élie Dubois et sa seconde patrie l'Afrique du Nord
- *Patrice Garcia :* Côte occidentale d'Afrique – Les studios du photographe Edmond Fortier
- *Ibrahima Diakhaté :* La circoncision et le Kankourang au Sénégal
- *Olivier Auger :* Coup de cœur : Les plaques photo stéréoscopiques originales pour les cartes de Personnaz & Gardin à Libreville